



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE 28 NOVEMBRE 2018 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5 RUE GALE, ORMSTOWN.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présents :

Kenneth Dolphin
Jacques Guilbault
Stephen Ovans
Michelle Greig
Thomas Vandor
Chantale Laroche

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général étant absent, il est remplacé par son adjointe, Jocelyne Madore. La séance débute à 19h30.

18-11-444 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Kenneth Dolphin

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets pour un montant de 1 094 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2018;
4. Soumission pour l'émission de billets
5. Levée de l'assemblée

18-11-445 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 094 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2018

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Ormstown souhaite emprunter par billets un montant de 1 094 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt no.	Pour un montant de
58-2008	1 094 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit;

1. Les billets seront datés du 5 décembre 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et 5 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le directeur général ou son adjointe, et le maire;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	203 000 \$
2020	210 600 \$
2021	218 500 \$
2022	226 700 \$
2023	235 200 \$ (à payer en 2023)
2023	0 \$ (à renouveler)

18-11-446 Soumissions pour l'émission de billets pour 1 094 000 \$ (règlement d'emprunt no. 58-2008 Enfouissement des fils sur rue Lambton)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 décembre 2018, au montant de 1 094 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

203 000 \$	2,65000 %	2019
210 600 \$	2,80000 %	2020
218 500 \$	3,00000 %	2021
226 700 \$	3,15000 %	2022
235 200 \$	3,20000 %	2023

Prix : 98,92400 Coût réel : 3,43666 %

2 -CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

203 000 \$	3,59000 %	2019
210 600 \$	3,59000 %	2020
218 500 \$	3,59000 %	2021
226 700 \$	3,59000 %	2022
235 200 \$	3,59000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,59000 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

203 000 \$	3,71000 %	2019
210 600 \$	3,71000 %	2020
218 500 \$	3,71000 %	2021
226 700 \$	3,71000 %	2022
235 200 \$	3,71000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,71000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Kenneth Dolphin
Appuyé par Stephen Ovans
Et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ormstown accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 décembre 2018 au montant de 1 094 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 58-2008. Ces billets sont émis au prix de 98,92400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

18-11-447 Levée de la séance

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il st résolu unanimement de lever la séance à 17h40.

Jacques Lapierre
Maire

Jocelyne Madore
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT – Je, soussignée, Jocelyne Madore, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Jocelyne Madore
Directrice générale adjointe